



PV pour stationnement sur places de riverains, en Belgique

Par **CatherineJeanne**, le **22/05/2019** à **08:02**

Bonjour,rnrnrnrLe 12.11.2018, je me suis garée, sans m'en rendre compte, sur une place réservée aux riverains, (il y avait bien des panneaux, mais rédigés en Flamand), à Courtrai (Belgique). Quelques semaines plus tard, je reçois à mon domicile, en France, un avis d'une société de Parking (rédigé en Flamand) me réclamant 25 euros. A la deuxième relance, je remplis le récépissé en donnant mon numéro de compte à débiter (les cases ne correspondaient pas car pays étranger), mais j'ai fait le nécessaire. Deux mois plus tard, nouveau courrier, d'un huissier de justice, cette fois, me sommant de payer 78 € pour amande impayée. Quels sont mes recours ?rnrnUn grand merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **22/05/2019** à **09:10**

bonjour,rnest-ce que votre compte a été débité ?rnsalutations

Par **morobar**, le **22/05/2019** à **10:58**

Bjr,rnrnEn Europe les sociétés privées ne dressent pas d'amande même pour impayés, mais mettent en œuvre des procédures de recouvrement.

Par **CatherineJeanne**, le **22/05/2019** à **13:50**

Bonjour,
Non, mon compte n'a pas été débité. Donc, suite à l'injonction du cabinet d'huissiers mandatés par la société de Parking privée, suis-je dans l'obligation de payer, notamment l'amande majorée de 78 € ?

Par **morobar**, le **23/05/2019** à **09:11**

Bis repetita, les amendes majorées émises par des sociétés privées en Europe n'existent pas.
Tant que vous n'appellerez pas les choses par leur nom, vous aurez des réponses tronquées.

Par **CatherineJeanne**, le **24/05/2019** à **09:59**

Bon, je m'exprime mal, alors. Mais le résultat est bien une demande de paiement d'une procédure de recouvrement. Quel est le risque si je ne donne pas suite ? Quels sont les recours ?